

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	ARRÊTÉ N° HC / 124 / DIRAJ / BRE du 28 FEV. 2020 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes de Polynésie française à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020
--	--

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R. 41 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Considérant les demandes des maires des communes de Faa'a, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Pirae, Tairapu-Est, Tairapu-Ouest, Bora Bora et Uturoa ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La fermeture des bureaux de vote est prévue à 18h00 dans les communes de Polynésie française à l'exception de celles qui figurent dans le tableau suivant :

Iles du Vent	Heure de clôture
Faa'a	20h00
Mahina	19h00
Moorea-Maiao	19h00
Paea	20h00
Pirae	19h00
Tairapu-Ouest	20h00
Tairapu-Est	19h00

Iles sous le Vent	Heure de clôture
Bora Bora	19h00
Uturoa	19h00

Article 2 : Cet arrêté sera publié et affiché dans les communes de Faa'a, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Pirae, Tairapu-Est, Tairapu-Ouest, Bora Bora et Uturoa au plus tard cinq jours avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République, les chefs des subdivisions administratives des Iles du Vent, des Iles sous le Vent et des Iles Australes et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la Polynésie française*.



Pour le Haut-Commissaire
Par déléation,
Le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat


Éric REQUET